Le 12 juillet 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de communauté

Séance du Jeudi 29 juin 2023

Publié le : 12/07/2023

Membres du Conseil en exercice : 123

Le Conseil de communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 37, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75

La séance est ouverte à 18h30 et levée à 22h56.

Etaient présents : Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question 8), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (à partir de la question 2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Benoit CYPRIANI (à partir de la question 33), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question 10), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question 12 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question 9 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question 9 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Busy : M. Philippe SIMONIN Chalèze : M. René BLAISON Champagney: M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins: M. Florent BAILLY Chaucenne: M. Samuel VUILLEMIN Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Châtillonle-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Devecey : M. Gérard MONNIEN Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Francis : M. Emile BOURGEOIS Geneuille: M. Patrick OUDOT Gennes: M. Jean SIMONDON Grandfontaine: M. Henri BERMOND Les Auxons: M. Anthony NAPPEZ Mamirolle: M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin: M. Daniel PARIS Miserey-Salines: M. Marcel FELT (à partir de la question 10) Morre: M. Jean-Michel CAYUELA Nancray: M. Vincent FIETIER Osselle-Routelle: Mme Anne OLSZAK Palise: M. Daniel GAUTHEROT Pelousey: Mme Catherine BARTHELET Pouilley-Français: M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Pugey: M. Frank LAIDIE Roset-Fluans: M. Dominique LHOMME Saint-Vit: Mme Anne BIHR Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Pascal DERIOT Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire: Mme Valérie MAILLARD Venise: M. Jean-Claude CONTINI Vieilley: M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins: Mme Maryse VIPREY

Etaient absents: Amagney: M. Thomas JAVAUX Audeux: Mme Françoise GALLIOU Besançon: Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN Beure: M. Philippe CHANEY Boussières: M. Eloi JARAMAGO Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs: M. Didier PAINEAU Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champoux: M. Romain VIENET Dannemarie-sur-Crête: Mme Martine LEOTARD Deluz: M. Fabrice TAILLARD La Chevillotte: M. Roger BOROWIK La Vèze: M. Jean-Pierre JANNIN Larnod: M. Hugues TRUDET Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT Montfaucon: M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château: Mme Lucie BERNARD Noironte: M. Claude MAIRE Novillars: M. Bernard LOUIS Pirey: M. Patrick AYACHE Rancenay: Mme Nadine DUSSAUCY Roche-lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER Saint-Vit: M. Pascal ROUTHIER Saône: M. Benoit VUILLEMIN Tallenay: M. Ludovic BARBAROSSA Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD Velesmes-Essarts: M. Jean-Marc JOUFFROY Villars Saint-Georges: M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Nicolas BODIN

Procurations de vote: M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question 7 incluse); Mme Frédérique BAEHR à M. Sébastien COUDRY; Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM; M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU; Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN; Mme Claudine CAULET à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 1 incluse) ; Mme Aline CHASSAGNE à M. Olivier GRIMAITRE ; M. Philippe CRÉMER à M. Kévin BERTAGNOLI ; M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET ; M. Benoit CYPRIANI à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question 32 incluse); Mme Sadia GHARET à M. André TERZO; M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE; M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question 9 incluse); Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT; Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question 13) ; Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Damien HUGUET ; M. Jean-Hugues ROUX à M. Yannick POUJET (à compter de la question 10) ; Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF; M. Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question 10); Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN; M. Eloy JARAMAGO à M. Denis JACQUIN; M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON; Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET; M. Jean-Pierre JANNIN à M. Claude GRESSET-BOURGEOIS; M. Hugues TRUDET à M. Philippe SIMONIN; M. Patrick CORNE à Mme Valérie MAILLARD; M. Philippe PERNOT à M. Aurélien LAROPPE; M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question 9 incluse); M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA; M. Claude MAIRE à M. Florent BAILLY; M. Patrick AYACHE à M. Gabriel BAULIEU; M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR; M. Ludovic BARBAROSSA à M. Anthony NAPPEZ ; M. Jean-Marc JOUFFROY à M. Yves MAURICE ; M. Damien LEGAIN à M. Dominique LHOMME

Délibération n°2023/2023.06515 Rapport n° 9 - Affectation des résultats 2022 sur budget primitif 2023

Affectation des résultats 2022 sur budget primitif 2023

Rapporteur: M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n° 1	07/06/2023	Favorable
Bureau	15/06/2023	Favorable
Conseil de Communauté	29/06/2023	Favorable

Résumé:

Suite au vote du Compte administratif 2022, il est proposé de reprendre et d'affecter au budget 2023 les résultats 2022 du budget principal et des budgets annexes.

Le résultat net total 2022, après couverture des restes à réaliser est de 82 824 279,22 € dont :

esu	litat net total 2022, après couverture des restes à realiser est de 62 624	
-	Budget principal:	49 983 810,23 €,
	Budget annexe Transports :	12 759 863,15 €,
-	Budget annexe Déchets :	1 197 700,70 €,
	Budget annexe CRR	342 004,61 €,
	Budget annexe Zone du Noret :	64 540,16 €,
-	Budget annexe Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul	: 0 €,
	Budget annexe Aire Industrielle de Besançon Ouest :	4 219 758,56 €,
_	Budget annexe Autres Zones d'Activités Economiques :	0 €,
_	Budget annexe Eau:	7 455 709,49 €,
-	Budget Annexe Assainissement :	4 398 004,45 €,
_	Budget Annexe Chauffage Urbain:	2 402 887,87 €.

Lors du vote du Budget Primitif 2023, tous les résultats des budgets annexes ont été repris par anticipation. Le résultat du budget principal n'ayant quant à lui pas été repris au BP, il est donc intégré au budget 2023 dans la première Décision Modificative de l'exercice.

La détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du Compte administratif. Le Budget Primitif 2023 a été voté le 13 avril 2023, avec reprise anticipée des résultats 2022 pour tous les budgets annexes, les résultats pour le budget principal faisant quant à eux l'objet d'une reprise lors de la première Décision modificative de l'exercice.

La délibération de reprise et d'affectation définitive des résultats doit intervenir après le vote du Compte administratif du budget principal et des budgets annexes.

Les règles applicables en matière d'affectation de résultats sont les suivantes :

- le résultat d'investissement 2022 est inscrit au budget 2023 (nature 001) en dépenses ou recettes selon qu'il s'agisse d'un déficit ou d'un excédent. Il ne fait pas l'objet de l'émission d'un mandat ou d'un titre ; il est simplement constaté et sera intégré dans le résultat de clôture de l'exercice 2023,
- le résultat de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (déficit d'investissement et besoin de financement des restes à réaliser).
- après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde peut être affecté en investissement (nature 1068, émission d'un titre) ou conservé en fonctionnement. Dans ce dernier cas, il est inscrit au budget 2023 (nature 002), ne fait pas l'objet de l'émission d'un titre et sera constaté dans le résultat de clôture de l'exercice 2023.

I. Budget principal

A/ Les résultats de l'exercice 2022

	Dépenses réalisées 2022	66 480 100,68
Investissement 2022	Recettes réalisées 2022	63 223 417,09
	Solde réalisations 2022 (1)	-3 256 683,59
	Restes à réaliser en dépenses	14 215 335,74
	Restes à réaliser en recettes	1 827 947,76
	Solde Restes à réaliser 2022 (2)	-12 387 387,98
Besoin d'autofinancement global (1) + (2)		-15 644 071,57
	Dépenses réalisées 2022	122 339 882,91
Fonctionnement 2022	Recettes réalisées 2022	187 967 764,71
	Résultat de fonctionnement	65 627 881,80
RES	SULTAT TOTAL	49 983 810,23 €

B/ Affectation des résultats

Au sein du budget principal, il est proposé d'affecter :

- 15 644 071,57 € qui correspondent à la couverture du besoin d'autofinancement des investissements pour 3 256 683,59 € (chapitre 001 en dépenses d'investissement hors reprise de l'excédent du budget annexe CRR de 342 004,61 €) et au besoin de financement des restes à réaliser pour 12 387 387,98 €. Cette opération se traduit par une ouverture de crédits en recettes d'investissement sur le compte 1068 à hauteur de 15 644 071,57 € ;
- 49 983 810,23 € en résultat de fonctionnement reporté. Cette inscription sera portée en recettes de fonctionnement sur le chapitre 002.

La prospective de GBM prévoit de consacrer l'intégralité du résultat à l'investissement pour les années à venir : c'est en effet ce résultat, affecté intégralement, qui définit la capacité d'investissement audelà des 29 M€ de base annuelle et des financements reçus, ce qui permet un niveau particulièrement élevé d'investissement, tout en maîtrisant l'endettement.

Cette proposition d'affectation sera intégrée en DM 1 2023.

II. Budget annexe Transports

RES	SULTAT TOTAL	12 759 863,15 €
	Résultat de fonctionnement	12 823 266,62
Fonctionnement 2022	Recettes réalisées 2022	81 400 536,04
	Dépenses réalisées 2022	68 577 269,42
Autofinancement global (1) + (2)		-63 403,47
Investissement 2022	Solde Restes à réaliser 2022 (2)	-2 156 264,78
	Restes à réaliser en recettes	0,00
	Restes à réaliser en dépenses	2 156 264,78
	Solde réalisations 2022 (1)	2 092 861,31
	Recettes réalisées 2022	19 054 059,28
	Dépenses réalisées 2022	16 961 197,97

Au sein du budget annexe transports, il est proposé d'affecter :

- 63 403,47 € sur le compte 1068 qui correspondent à la couverture d'une partie du besoin de financement des restes à réaliser après une ouverture de crédits en recettes d'investissement au chapitre 001 à hauteur de 2 092 861,31 € ;
- des crédits en recettes de fonctionnement au chapitre 002 à hauteur de 12 759 863,15 €.

Ces résultats ont été repris par anticipation au BP 2023 pour leurs montants exacts. Il n'est pas nécessaire de revoir cette proposition en DM 1 2023.

A noter que ce résultat intègre l'avance perçue de l'Etat en 2020, de 6,8 M€, au titre des pertes de recettes de Versement Mobilité et billetterie, dont le remboursement devrait commencer en 2023.

III. Budget annexe Déchets

A/ Les résultats de l'exercice 2022

s de l'exercice 2022		
	Dépenses réalisées 2022	920 504,97
	Recettes réalisées 2022	2 165 281,72
	Solde réalisations 2022 (1)	1 244 776,75
Investissement 2022	Restes à réaliser en dépenses	1 929 232,97
	Restes à réaliser en recettes	1 150 000,00
	Solde Restes à réaliser 2022 (2)	-779 232,97
Autofinancement global (1) + (2)		465 543,78
	Dépenses réalisées 2022	26 254 640,99
Fonctionnement 2022	Recettes réalisées 2022	27 452 341,69
	Résultat de fonctionnement	1 197 700,70
RES	SULTAT TOTAL	1 663 244,48 €

B/ Affectation des résultats

Au sein du budget annexe Déchets, il est proposé d'affecter :

- en investissement un excédent de 1 244 776,75 € qui sera inscrit en dépenses d'investissement au compte 001 et permet de couvrir le besoin de financement des restes à réaliser (779 232,97 €);
- 1 197 700,70 € en résultat de fonctionnement reporté. Cette inscription sera portée en recettes de fonctionnement sur le chapitre 002.

Ces résultats ont été repris par anticipation au BP 2023 pour leurs montants exacts. Il n'est pas nécessaire de revoir cette proposition en DM 1 2023.

IV. Budget annexe Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)

A/ Les résultats de l'exercice 2022 :

RES	SULTAT TOTAL	342 004,61 €
	Résultat de fonctionnement	0,00
Fonctionnement 2022	Recettes réalisées 2022	6 701 966,88
	Dépenses réalisées 2022	6 701 966,88
Besoin d'autofinancement global (1) + (2)		342 004,61
	Solde Restes à réaliser 2022 (2)	0,00
	Restes à réaliser en recettes	0,00
Investissement 2022	Restes à réaliser en dépenses	0,00
	Solde réalisations 2022 (1)	342 004,61
	Recettes réalisées 2022	2 791 956,31
	Dépenses réalisées 2022	2 449 951,70

B/ Affectation des résultats

Le Budget annexe CRR a été clôturé le 31 décembre 2022. La délibération du 15 décembre 2022 prévoit de l'intégrer au budget principal de GBM à partir de l'exercice 2023.

Au 31 décembre 2022, le budget annexe affiche un excèdent d'investissement (ponctuel, du fait de l'absence de restes à réaliser en lien avec la clôture du budget) de 342 004,61€ qui sera repris sur le budget principal. Ce qui porte l'inscription au chapitre 001 du budget principal à 2 914 678,98 €.

Cette proposition d'affectation sera intégrée en DM 1 2023 du budget principal.

V. Budget annexe Zone d'activité du Noret

RES	SULTAT TOTAL	64 540,16 €
	Résultat de fonctionnement	0,00
Fonctionnement 2022	Recettes réalisées 2022	61 855,84
	Dépenses réalisées 2022	61 855,84
Autofinancement global (1) + (2)		64 540,16
	Solde Restes à réaliser 2022 (2)	0,00
	Restes à réaliser en recettes	0,00
Investissement 2022	Restes à réaliser en dépenses	0,00
	Solde réalisations 2022 (1)	64 540,16
	Recettes réalisées 2022	69 210,00
	Dépenses réalisées 2022	4 669,84

Au sein du budget annexe Zone d'activité du Noret, il est proposé de constater les résultats suivants :

- en investissement un excédent de 64 540,16 € qui sera inscrit en dépenses d'investissement au compte 001 ;

Ces résultats ont été repris par anticipation au BP 2023 pour leurs montants exacts. Il n'est pas nécessaire de revoir cette proposition en DM 1 2023.

VI. Budget annexe Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul

Les résultats de l'exercice 2022 :

RE	SULTAT TOTAL	0,00€
	Résultat de fonctionnement	0,00
Fonctionnement 2022	Recettes réalisées 2022	4 594,01
	Dépenses réalisées 2022	4 594,01
Besoin d'autofinancement global (1) + (2)		0,00
	Solde Restes à réaliser 2022 (2)	0,00
	Restes à réaliser en recettes	0,00
Investissement 2022	Restes à réaliser en dépenses	0,00
	Solde réalisations 2022 (1)	0,00
	Recettes réalisées 2022	4 594,01
	Dépenses réalisées 2022	4 594,01

VII. Budget annexe de l'Aire Industrielle de Besançon Ouest

RES	SULTAT TOTAL	4 219 758,56 €
	Résultat de fonctionnement	12 628 189,30
Fonctionnement 2022	Recettes réalisées 2022	22 644 531,88
	Dépenses réalisées 2022	10 016 342,58
Besoin d'autofinancement global (1) + (2)		-8 408 430,74
	Solde Restes à réaliser 2022 (2)	0,00
	Restes à réaliser en recettes	0,00
Investissement 2022	Restes à réaliser en dépenses	0,00
	Solde réalisations 2022 (1)	-8 408 430,74
	Recettes réalisées 2022	9 815 299,10
	Dépenses réalisées 2022	18 223 729,84

Au sein du budget annexe AIBO, il est proposé de constater les résultats suivants :

- en investissement un déficit de 8 408 430,74 € qui sera inscrit en dépenses d'investissement au compte 001 ;

- en fonctionnement un résultat reporté de 12 628 189,30 €. Cette inscription sera portée en recettes de fonctionnement sur le chapitre 002.

Ces résultats ont été repris par anticipation au BP 2023 pour leurs montants exacts. Il n'est pas nécessaire de revoir cette proposition en DM 1 2023.

VIII. Budget annexe des Autres Zones d'Activités Economiques

A/ Les résultats de l'exercice 2022

RES	SULTAT TOTAL	0,00 €
Fonctionnement 2022	Résultat de fonctionnement	0,00
	Recettes réalisées 2022	218 437,23
	Dépenses réalisées 2022	218 437,23
Autofinancement global (1) + (2)		0,00
Investissement 2022	Solde Restes à réaliser 2022 (2)	0,00
	Restes à réaliser en recettes	0,00
	Restes à réaliser en dépenses	0,00
	Solde réalisations 2022 (1)	0,00
	Recettes réalisées 2022	216 834,23
	Dépenses réalisées 2022	216 834,23

IX. Budget annexe Eau

RES	SULTAT TOTAL	7 455 709,49 €
	Résultat de fonctionnement	7 534 911,69
Fonctionnement 2022	Recettes réalisées 2022	21 144 583,87
	Dépenses réalisées 2022	13 609 672,18
Besoin d'autofinancement global (1) + (2)		-79 202,20
	Solde Restes à réaliser 2022 (2)	-2 083 230,80
	Restes à réaliser en recettes	371 773,00
Investissement 2022	Restes à réaliser en dépenses	2 455 003,80
	Solde réalisations 2022 (1)	2 004 028,60
	Recettes réalisées 2022	9 799 225,78
	Dépenses réalisées 2022	7 795 197,18

Au sein du budget Eau, il est proposé d'affecter :

- 79 202,20 € au crédit du compte 1068 qui correspondent à la couverture d'une partie du besoin de financement des restes à réaliser après une ouverture de crédits en recettes d'investissement au chapitre 001 à hauteur de 2 004 028,60 €;
- 7 455 709,49 € en résultat de fonctionnement reporté. Cette inscription sera portée en recettes de fonctionnement sur le chapitre 002.

Ces résultats ont été repris par anticipation au BP 2023 pour leurs montants exacts. Il n'est pas nécessaire de revoir cette proposition en DM 1 2023.

X. Budget annexe Assainissement

A/ Les résultats de l'exercice 2022

	RES	ULTAT TOTAL	4 398 004,45 €
Résultat de fonctionnement		5 636 363,78	
i onc	Fonctionnement 2022	Recettes réalisées 2022	22 982 321,99
Fonce		Dépenses réalisées 2022	17 345 958,21
Besoin d'autofinancement global (1) + (2)		-1 238 359,33	
Solde Restes à réaliser 2022 (2)		-3 975 482,69	
		Restes à réaliser en recettes	622 066,00
		Restes à réaliser en dépenses	4 597 548,69
Inve	estissement 2022		2 737 123,36
		Recettes réalisées 2022	22 808 300,44
	Dépenses réalisées 2022	20 071 177,08	

B/ Affectation des résultats

Au sein du budget Assainissement, il est proposé d'affecter :

- 1 238 359,33 € au crédit du compte 1068 qui correspondent à la couverture d'une partie du besoin de financement des restes à réaliser après une ouverture de crédits en recettes d'investissement au chapitre 001 à hauteur de 2 737 123,36 €;
- 4 398 004,45 € en résultat de fonctionnement reporté. Cette inscription sera portée en recettes de fonctionnement sur le chapitre 002.

Ces résultats ont été repris par anticipation au BP 2023 pour leurs montants exacts. Il n'est pas nécessaire de revoir cette proposition en DM 1 2023.

XI. Budget annexe Chauffage Urbain

A/ Les résultats de l'exercice 2022

RESULTAT TOTAL		2 402 887,87 €
	Résultat de fonctionnement	3 136 060,34
	Treating realisees 2022	4 786 819,09
	Dépenses réalisées 2022	1 650 758,75
Besoin d'autofinancement global (1) + (2)		-733 172,47
Investissement 2022	Solde Restes à réaliser 2022 (2)	-915 230,77
	Restes à réaliser en recettes	1 521 436,75
	Restes à réaliser en dépenses	2 436 667,52
	Solde réalisations 2022 (1)	182 058,30
	Recettes réalisées 2022	3 765 076,66
	Dépenses réalisées 2022	3 583 018,36

B/ Affectation des résultats

Au sein du budget Chauffage Urbain, il est proposé d'affecter :

- 733 172,47 € au crédit du compte 1068 qui correspondent à la couverture d'une partie du besoin de financement des restes à réaliser après une ouverture de crédits en recettes d'investissement au chapitre 001 à hauteur de 182 058,30 €;
- 2 402 887,87 € en résultat de fonctionnement reporté. Cette inscription sera portée en recettes de fonctionnement sur le chapitre 002.

Ces résultats ont été repris par anticipation au BP 2023 pour leurs montants exacts. Il n'est pas nécessaire de revoir cette proposition en DM 1 2023.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur cette proposition d'affectation des résultats 2022 sur le budget 2023 au titre du budget principal, ainsi que l'affectation des résultats du budget annexe Conservatoire à Rayonnement Régional suite à la clôture de ce budget à la fin de l'exercice 2022;
- confirme la reprise des résultats par anticipation au BP 2023 des budgets annexes Transports, Déchets, Zone d'activité du Noret, Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul, Autres Zones d'Activités Economiques, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain de Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre: 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Nicolas BODIN Vice-Président

Le secrétaire de séance,

Anne VIGNOT Maire de Besançon